



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement

Pièce 4-2

Remaucourt

PLUi :
- arrêté par délibération du Conseil
Communautaire le 17 juin 2013
- approuvé par délibération du Conseil
Communautaire le 17 février 2014

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire le 17 février 2014

Le Président,

Pierre ANDRÉ



Zones agricoles

- A : agricole
- Ah : habitat en zone agricole

Zones urbaines

- U : espace urbain
- UE : zone d'activités

Zones naturelles

- Nce : espace de
continuité écologique
- Np : espace de protection
de la ressource en eau
- Nh : habitat en
espace naturel

Zones d'urbanisation

- 1AU : zone
ouverte à l'urbanisation
- 2AU : zone d'urbanisation future

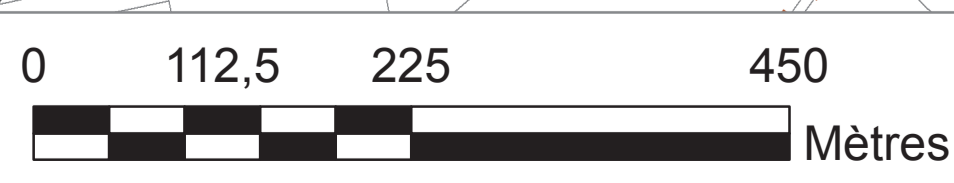

☆ Bâtiment protégé au titre
de l'article L 123-1-5 7° du CU

Cône de vue

chemin piéton à conserver
au titre de l'article
L 123-1-5 6° du CU

Espace Boisé Classé

secteurs inscrits en zone rouge au Plan
de Prévention des Risques Inondations
et Coulées de Boue (PPRICB)



échelle originale : 1/4 000 ème
(1 cm = 4 mètres)